

ARRETE DAJI/2024/SIGNATURE/088
Portant délégation de signature

à

Monsieur Charlie BARLA
Directeur de la Cité de l'Innovations et des
Savoirs Aix-Marseille (CISAM)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Monsieur Charlie BARLA**, Responsable Scientifique et Technique de la **Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)** à effet de signer au nom et pour le compte du Président, et pour les affaires concernant le projet CISAM+ (PIA4), n°ANR-21-EXES-0001.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charlie BARLA**, **Madame Nathalie FENOUIL**, Responsable administrative de la CISAM, reçoit également délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles **2, 3** et **4**, à l'exception des conventions d'application et de leurs avenants ainsi que des fiches navettes liées aux accords-cadres.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la CISAM sur le projet CISAM+ (PIA4), n°ANR-21-EXES-0001.

Chapitre II Gestion des moyens

Article 3

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les conventions d'application en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants ainsi que les fiches navettes en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 4

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes qui suivent :

- Congés
- Procès-verbaux d'installation
- Compte-rendu d'entretien professionnel individuel
- Attestation de présence des stagiaires
- Conventions de stage (pour une durée inférieure à 2 mois)
- Autorisation de départ à l'étranger
- Autorisation d'utilisation du véhicule personnel

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **la CISAM**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 février 2024

Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 08 FEV. 2024
Transmis au Recteur le : 08 FEV. 2024